

Feuille Officielle DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS 0 FR. 40 CENT.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 13.**JEUDI, 28 MARS 1867.****PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN 15 FRANCS.
 SIX MOIS 8 ▶
 TROIS MOIS 4 ▶
 UN NUMÉRO 0 FR. 50 CENT.

PARTIE OFFICIELLE.**DISCOURS**

PRONONCÉ PAR

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

*A l'occasion de l'ouverture de la Session législative,
le 14 février 1867.*

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Depuis votre dernière session, de graves événements ont surgi en Europe. Quoiqu'ils aient surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats, il semble, d'après les prévisions de l'Empereur, qu'ils dussent fatalement s'accomplir. Napoléon disait à Sainte-Hélène : « Une de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révoltes et la politique ; cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses ; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples. »

Les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des Etats de l'Europe dans une seule confédération.

Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles ne saurait inquiéter un pays comme le nôtre, dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles forment un corps homogène et indestructible.

Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin. En présence de ce conflit, le pays avait hau-

tement témoigné son désir d'y rester étranger ; non-seulement j'ai déféré à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix. Je n'ai pas armé un soldat de plus, je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur aux portes de Vienne.

Notre médiation a amené entre les belligérants un accord qui, laissant à la Prusse le résultat de ses succès, a conservé à l'Autriche, sauf une province, l'intégralité de son territoire, et, par la cession de la Vénétie, complété l'indépendance italienne. Notre action s'est donc exercée dans des vues de justice et de conciliation : la France n'a pas tiré l'épée parce que son honneur n'était pas engagé et qu'elle avait promis d'observer une stricte neutralité.

Dans une autre partie du globe, nous avons été obligés de recourir à la force pour redresser de légitimes griefs et nous avons tenté de relever un ancien Empire. Les heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances. La pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique était grande : régénérer un peuple, y planter des idées d'ordre et de progrès, ouvrir à notre commerce de vastes débouchés, et laisser comme trace de notre passage le souvenir des services rendus à la civilisation, tel était mon désir et le vôtre. Mais le jour où l'étendue de nos sacrifices m'a paru dépasser les intérêts qui nous avaient appelés de l'autre côté de l'Océan, j'ai spontanément décidé le rappel de notre corps d'armée. Le Gouvernement des Etats-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation et envenimer des relations qui, pour le bien des deux pays, doivent rester amicales.

En Orient, des troubles ont éclaté, mais les grandes puissances se concertent pour amener une situation qui satisfasse aux vœux

légitimes des populations chrétiennes, réserve les droits du sultan, et prévienne les complications dangereuses.

A Rome, nous avons fidèlement exécuté la convention du 15 septembre. Le Gouvernement du Saint-Père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le chef de l'Eglise catholique et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le Gouvernement italien. Mais, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siège, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique;

Je n'ai qu'à me louer de mes rapports avec les puissances étrangères. Nos liens avec l'Angleterre deviennent tous les jours plus intimes par la conformité de notre politique et par la multiplicité de nos relations commerciales.

La Prusse cherche à éviter tout ce qui pourrait éveiller nos susceptibilités nationales et s'accorde avec nous sur les principales questions européennes.

La Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer en Orient sa politique de celle de la France. Il en est de même de l'empire d'Autriche, dont la grandeur est indispensable à l'équilibre général. Un récent traité de commerce a créé de nouveaux liens entre les deux pays. Enfin l'Espagne et l'Italie maintiennent avec nous une sincère entente.

Ainsi donc, rien dans les circonstances présentes ne saurait éveiller nos inquiétudes, et j'ai la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée.

Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'en exprimez le désir ; mais convaincus

FEUILLETON⁽¹⁾.**LE****BLOCUS CONTINENTAL.**

Les lois avaient cependant attaché une peine assez forte au délit de la contrebande : la mort pour ceux qui la faisaient, la mort pour ceux qui y coopéraient.

« Mais que fait donc notre commissaire de marine, continua maître Scipion, qui n'envoie pas tous les bateaux armés de la douane contre cet infernal navire ? Il paraît le soir, débarque ses marchandises la nuit, lorsque le vent ou l'occasion est favorable, et au jour, il se déploie à l'horizon et hors de toute portée des forts ?

— Oui, c'est juste. Mais avez-vous remarqué, maître Scipion, qu'il ne descend précisément que lorsque les bateaux armés sont en course ailleurs ?

— Je l'ai déjà remarqué. — Il reviendra donc

toujours racler nos forts de son beau-père et remplir nos magasins de sa contrebande ? Il y a longtemps, trop longtemps que ça dure. Il file vite, j'en conviens ; mais les boulets vont vite aussi. *L'Atcyon* n'allait pas mal, qu'en dites-vous ? C'est qu'il y a du mystère là-dessous. Que je voudrais savoir qui lui apprend si bien le moment favorable où il faut débarquer ! . . . et celui dont les signaux . . . Mais ne voyez-vous rien là-bas, dans l'ouest, à l'horizon dans cette ligne d'eau bleue, légèrement mousseuse ? . . . Passez-moi la lunette. Si c'était ce damné de contrebandier ! »

Et maître Scipion, debout, le regard attaché sans préoccupation vers le point d'eau et de ciel qu'il avait désigné, allongeait avec précision, mais machinalement, les divisions de la lunette, tout en promenant la manche de sa veste sur le grand verre. Cette opération achevée, il plia la jambe droite avec précaution, en même temps qu'il laissait couler la gauche sous lui : il se rapetissa graduellement dans la génuflexion du chasseur qui va décharger son arme, et de cran en cran, étant arrivé à la pros-tration parallèle à l'horizon, la lunette tomba au point d'appui, son œil contre le verre : on l'eût dit en prière. Toute l'énergie du vieux Scipion était passée dans son œil qui se balançait à cinq lieues de là, à l'extrémité d'un rayon..

« Que vient chercher, s'écria-t-il tout en mesurant la hauteur de l'horizon, chaque jour, à cette heure, sur le rivage, cette jeune fille, en belle robe

bleue, que je viens de voir passer dans le champ de ma lunette, à deux lieux de la ville et au bord de la mer ? Il paraît qu'elle a pour amant quelque bel aspirant, qui lui apprend à nager, ou quelque officier du fort. » Maître Scipion n'insista pas davantage.

Ses camarades, qui connaissaient toute la rectitude de son regard, lui dirent, après une pause qu'un homme de terre aurait certainement eu l'indiscrétion de troubler plus tôt :

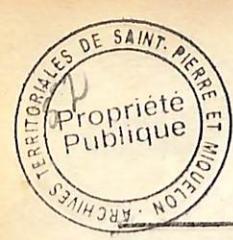
« Eh bien, Scipion ! »

Il ne répondit pas.

« Eh bien, Scipion ! »

Scipion se leva, ferma gravement sa lunette, et, après avoir passé sa main sur l'œil droit pour l'éclaircir, il répondit sèchement : « C'est lui ! c'est le contrebandier ! Demain, le sucre vaudra 10 sous de moins la livre, le café aussi, et nos dames auront de la mousseline claire pour la Fête-Dieu. — Mort de mon âme ! j'incendie le port si le commissaire me refuse une lettre de marque ! J'y vais de ce pas. Je sais qu'il n'y a qu'une mauvaise goëlette dans le port, n'importe ; j'y vais, je ne demande que cette barque. Suffit. — Et voyez si nous ne sommes pas trahis ; précisément au moment où toutes les chaloupes canonnieres sont dehors, le contrebandier anglais se présente, il arrive ! — Et dites encore après cela qu'il n'y a pas de connivence entre lui et les gens de la ville. Il y

(1) Voir le n° 12 de la Feuille officielle.



avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous aviez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux.

Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité, dues à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'Empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et, sans sortir de la Constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques.

La nation qui rend justice à mes efforts, et qui, dernièrement encore, en Lorraine, donnait des preuves si touchantes de son attachement à ma dynastie, usera sagement de ces nouveaux droits; justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continuera à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations des partis.

Pour vous, Messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon courage dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts et de la grandeur du pays. Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir. La France est respectée au dehors. L'armée a montré sa valeur, mais les conditions de la guerre étant changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables.

Le projet de loi, qui a été étudié avec le plus grand soin, allège le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, et, répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfait au principe d'égalité: il a toute l'importance d'une institution, et sera, j'en suis convaincu, accepté avec patriotisme.

L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. N'oubliez pas que les Etats voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées; ils ont les yeux fixés sur vous, pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde.

Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national: c'est le moyen le plus certain de conserver la paix; et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général.

De cruels fléaux nous ont éprouvés dans le cours de l'année dernière.

Des inondations et des épidémies ont désole quelques-uns de nos départements. La

bienfaisance a soulagé les souffrances individuelles, et des crédits vous seront demandés pour réparer les désastres causés aux propriétés publiques. Malgré ces calamités partielles, le progrès de la prospérité générale ne s'est pas ralenti. Pendant le dernier exercice, les revenus indirects ont augmenté de 50 millions, et le commerce extérieur de plus de 1 milliard.

L'amélioration graduelle de nos finances permettra bientôt de donner une large satisfaction aux intérêts agricoles et économiques mis en lumière par l'enquête ouverte sur toutes les parties du territoire. Notre sollicitude devra alors avoir pour but la réduction de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière, le prompt achèvement des voies de navigation intérieure, de nos ports, des chemins de fer et surtout des chemins vicinaux, agents indispensables de la bonne répartition des produits du sol.

Vous êtes saisis, depuis l'année dernière, de lois sur l'insurrection primaire et sur les sociétés coopératives. Vous approuverez, je n'en doute pas, les dispositions qu'elles renferment. Elles amélioreront la condition morale et matérielle de la population rurale et des classes ouvrières de nos grandes cités.

Ainsi, chaque année ouvre à nos méditations et à nos efforts un horizon nouveau. Notre tâche en ce moment est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère, elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus a immédiatement suivi l'usage, et que la nation, a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que de subir le désordre dans les idées comme dans les choses.

Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France: leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire à l'autorité. Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel. J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et, fort de mon droit, que je tiens de lui, fort de ma conscience, qui ne veut que le bien, je vous invite à marcher avec moi d'un pas assuré dans les voies de la civilisation.

Circulaire.

Envoi d'un décret relatif aux pouvoirs accordés aux Gouverneurs et Commandants des colonies en matière de taxes et de contributions.

Paris, le 15 février 1867.

MESSIEURS,
Il importe que, dans les colonies placées

a des signaux convenus. Allez les chercher ces signaux sur ces mille toits de maisons!....»

Maitre Scipion descendit le port et s'achemina vers l'hôtel du commissaire de la marine.

Pendant ce temps le vaisseau grandissait graduellement, mais toujours hors de portée des forts. A ses allures, tantôt vives comme la curiosité, tantôt subitement réprimées comme par la peur, on comprenait qu'il n'approchait que pour savoir avec certitude s'il devait décidément s'éloigner, ou hasarder plus tard une descente sur la côte. Il attendait un signal.

Les canonniers du fort étaient à leurs pièces; mais l'éloignement du contrebandier rendait encore leur service inutile.

Scipion arriva chez le commissaire de la marine. Avant de parvenir à la pièce voisine de celle où ce grand fonctionnaire dinait ce jour là en famille, il fut questionné, malmené, poussé retenu par vingt domestiques.

Il étouffa autant de jurons que de pensées devant le luxe des appartements. Jamais les services administratifs n'ont été bien appréciés par les marins; Scipion n'était pas une exception. Après avoir compté les carreaux de l'appartement et les clous des fauteuils, il agita la sonnette qui était sur la console.

Un domestique parut.

« Dites à M. le commissaire que je veux lui parler.

— On ne parle pas à M. le commissaire après cinq heures; il est cinq heures un quart.

— Je dis que je veux lui parler; sinon j'entrerai dans le salon où je l'entends dîner, sans me faire annoncer.

— Qui êtes-vous?

— Marin. Annoncez un marin.

— Votre grade?

— Aurons-nous bientôt fini? — Corsaire. »

Scipion poussa le domestique par les épaules dans le salon, où l'on entendit, quelques minutes après, une légère rumeur.

« Monsieur, dit en revenant le domestique, M. le commissaire donne audience de dix à onze heures, le mardi de chaque semaine, à ceux qui réclament des renseignements; de onze heures à midi, le mercredi, à ceux qui demandent du service, et le jeudi, de deux heures à quatre, à ceux qui sollicitent leur retraite. Ainsi, vous avez trois jours dans la semaine. Volez dans quelle catégorie vous vous trouvez. — J'ai l'honneur de vous saluer.

— Tonnerre! s'écria Scipion, c'est aujourd'hui vendredi; j'attendrai donc quatre jours pour révéler au commissaire la présence du contrebandier dans la rade!

Il reprit la sonnette, et l'agitait violemment.

Le domestique reparut.

« Voulez-vous bien retourner à votre maître et lui dire, puisqu'il ne veut pas me donner une audience, que le contrebandier anglais est en vue,

à de grandes distances de la métropole, l'autorité locale soit armée du droit de régler tout ce qui est relatif à l'établissement de l'impôt, afin de pouvoir faire face au moment même où ils se révèlent, aux besoins de la population et des services publics.

Dans ce but l'Empereur a, sur ma proposition, signé à la date du 30 janvier dernier, un décret qui autorise les gouverneurs et commandants des colonies qui ne sont pas régis par des sénatus-consultes des 3 mai 1854 et 4 juillet 1866, à statuer sur l'assiette, le tarif, les règles de perception et le mode de poursuite des taxes et contributions publiques. Vos arrêtés devront être soumis à mon approbation, mais ils seront provisoirement exécutoires. Vous remarquerez que, pour éviter toute difficulté pour le passé, le décret confirme les arrêtés locaux rendus sur ces matières.

Quant au pouvoir d'établir les tarifs de douane il reste réservé à la sanction de l'Empereur.

Je vous adresse ci-joint plusieurs exemplaires de ce décret que je vous prie de faire promulguer dans la colonie.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée,

*L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat de la marine
et des colonies.*

Signé RIGAULT DE GENOUILLY.

Décret relatif aux pouvoirs accordés aux gouverneurs et commandants des colonies en matière de taxes et de contributions.

(Du 30 janvier 1867).

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR DES FRANÇAIS, A tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies,

Vu le sénatus-consulte du 3 mai 1854;

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit:

Article 1^{er}. Dans les colonies autres que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion, les gouverneurs et les commandants sont autorisés à déterminer par arrêtés pris en conseil d'administration l'assiette, le tarif, les règles de perception et le mode de poursuites des taxes et contributions publiques.

Les droits de douane sont exceptés de cette attribution et réservés pour être réglés par des décrets.

Sont et demeurent confirmés les arrêtés rendus par les gouverneurs et les commandants sur les matières désignées au paragraphe 1^{er} du présent article.

Art. 2. Les arrêtés rendus par les gouverneurs et les commandants en vertu du paragraphe 1^{er} de l'article précédent, sont immédiatement soumis à l'approbation de notre

que dans une heure il sera nuit, et que dans quatre la cargaison sera débarquée, s'il n'y met empêchement. »

Le domestique obéit. Il se rappelait le geste de Scipion.

Il revint très-poliment dire que M. le commissaire le remercierait beaucoup de son avis, quoiqu'il ne l'eût pas attendu pour avoir connaissance de la présence du contrebandier. Après le dîner, on donnerait des ordres en conséquence.

« Retournez encore, cria le vieux Scipion, et dites que je ne suis pas venu donner un avis, mais chercher une lettre de marque; que je veux sur le champ une lettre de marque, entendez-vous?

Scipion fut prié d'attendre.

« À la bonne heure; » il s'assit.

Une demi-heure se passa; le domestique ne venait pas le délivrer; il rongeait le frein.

En ce moment, pensait-il, le contrebandier doubla la pointe du fort: avec le vent qui règne, deux bordées suffiraient pour lui couper la retraite. Mais il faut se hâter!

On passa le rôti.

C'était le second service: il dura une demi-heure.

LÉON GOZLAN.

(La suite au prochain n°.)

ÉTAT STATISTIQUE de la Population des îles Saint-Pierre et Miquelon pour l'année 1866.

POPULATION STUDENTATE

Saint-Pierre	362	303	420	15	1,100	451	205	406	62	1,424	1,100	1,124	2,224
Miquelon et Langlade	154	99	100	13	366	147	67	100	20	334	366	334	700
	516	402	520	28	1,466	598	272	506	82	1,458	1,466	1,458	2,924

POPULATION FLUCTUATION.

MOTTAUX GÉNÉRAUX.

444	897	498	16	1,855	535	272	484	63	1,354	1,855	1,354	3,209
159	140	106	13	418	149	70	105	20	344	418	344	762
603	1,037	604	29	2,273	684	342	589	83	1,698	2,273	1,698	3,971

Saint-Pierre, le 1^{er} février 1867.

L'Ordonnateur, A. LE CLOS.

SERVICE JUDICIAIRE.

Par arrêt du Tribunal criminel des îles St-Pierre et Miquelon, séant à Saint-Pierre le 9 mars 1867,

Isidore Sanciana (ou Sansinena), marin, âgé de 24 ans, né à Sare (Basses-Pyrénées), accusé, convaincu avec des circonstances atténuantes en sa faveur, de vol de linge et hardes, commis la nuit dans une dépendance de maison habitée, à Saint-Pierre, dans le courant du mois de décembre dernier,

A été condamné à la peine de 15 mois d'emprisonnement et aux frais liquidés à 67 fr. 85 c., en exécution de l'article 386 §§ 1 et 2 du Code pénal, combiné avec les articles 463 § 1^{er} et 6 et 401 du même Code.

La population flottante se décompose ainsi qu'il suit :

<i>Fonctionnaires, Officiers, Agents et leurs Familles.</i>		
Sexe masculin . . .	87	143
Sexe féminin . . .	56	
		51
<i>Gendarmes et leurs Familles.</i>		
Sexe masculin . . .	29	
Sexe féminin . . .	99	

Sexe femelle . . .	2)	
Sexe masculin . .	70	76
Sexe féminin . .	6	

<i>Rivenants et leurs familles.</i>	
Sexe masculin . . .	498
Sexe féminin . . .	50
	548
<i>Etrangers et leurs Familles.</i>	

AVIS.

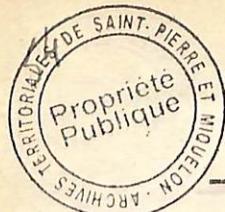
Dimanche 7 avril 1867, après vêpres, il sera procédé au presbytère, en présence du Conseil de fabrique, à l'adjudication, par soumission cachetée, des travaux à faire pour l'agrandissement de l'église.

L'adjudication aura lieu au rabais de 20,000 fr., et les intéressés pourront prendre connaissance du plan et du cahier des charges déposés chez M. le Curé.

Une pièce de 3/6, au quart vide, a été sauvée dans le barachois de Saint-Pierre et déposée au magasin général; elle a sur un des bouts les marques suivantes: GEBREDER WEDDE (Berlin) W, n° 6502, extrafin.

S'adresser au bureau de l'Inscription maritime pour en obtenir la mainlevée.





PARTIE NON OFFICIELLE.

Un capitaine anglais, retenu dans la baie d'Hudson par la rigueur extrême de la température, écrit ce qui suit à la date du 31 décembre dernier :

« La maison que j'habite est bâtie de pierres, les murailles ont un mètre d'épaisseur, et les fenêtres très-étroites sont garnies de volets épais qu'on ferme pendant dix-huit heures chaque jour. On y allume quatre fois par jour de grands feux dans des poêles faits exprès, et dont on ferme exactement les cheminées dès que le bois est réduit en charbon. Pendant la nuit on n'éclaire l'habitation qu'avec des boulets de 24 rougis au feu et suspendus devant les fenêtres. Malgré toutes ces précautions, toutes les liqueurs, sans en excepter l'eau-de-vie, gèlent jusque dans les petites chambres les mieux chauffées. L'intérieur des appartements et les lits se couvrent d'une croûte de glace épaisse.

« De quelque fourrure qu'on soit enveloppé pendant ce froid rigoureux, s'exposer à l'air extérieur, c'est risquer de perdre, en rentrant dans un lieu chaud, la peau du visage et des mains, et même d'avoir les doigts des pieds et des mains gelés.

« Les lacs d'eau dormante qui ont trois mètres de profondeur gèlent jusqu'au fond ; la mer gèle à deux mètres au moins. On entend des détonnations formidables. Ce sont des blocs de glace qui se fendent.

« On peut estimer que cette température est de 28 à 29 degrés au-dessous de zéro. »

(*Courrier du Havre*).

NOUVELLE-CALÉDONIE. — On écrit de Nouméa, le 7 décembre, au *Constitutionnel* : « Les tribus féroces de la côte nord-ouest, qui avaient un instant suspendu les hostilités, ont recommencé la lutte sur tous les points et exercé sur nos auxiliaires de sanguinaires rasiyas. Les ouvertures de paix qu'ils nous avaient faites n'étaient qu'une feinte destinée à gagner du temps, leur donnant ainsi un moment de répit pour reconstruire les villages détruits dans les dernières expéditions et faire la récolte des ignames.

« Ne pouvant laisser plus longtemps nos postes et nos tribus alliées exposés aux brutes agressions de ces cannibales, on va être fatallement obligé de reprendre l'offensive et de frapper un coup décisif. Mais, avant d'en venir à cette extrémité, le gouverneur veut connaître le résultat d'une nouvelle tentative, dont il vient de charger deux indigènes faits prisonniers dans une des dernières escarmouches. Ces deux kanaques ont passé deux mois à Nouméa, ils ont pu se convaincre de notre incomparable supériorité sur les populations indigènes. Le gouverneur les a donc renvoyés chez eux : il les a chargés d'aller trouver Gondou, chef des tribus réfractaires, pour lui promettre la vie sauve et le pardon s'il veut se rendre et lui développer tous les bénéfices que lui et les siens tireraient de leur soumission à l'autorité coloniale. »

COMBINAISON DU MOT NAPOLÉON. — A ceux qui aiment les anagrammes et les combinaisons de mots à double sens nous recommandons la bagatelle que reproduit *Le Village à Paris* :

Vous souvenez-vous de la très-singulière façon dont on peut décomposer le nom de Napoléon ?

Napoléon
apoléon
poléon
oléon
léon
éon
on

Chacun de ces mots est un mot grec, et leur ensemble forme une phrase grecque qu'on écrit dans cet ordre : *Napoléon on o leon léon*

én apoléon, poléon, et qui se traduit ainsi : Napoléon étant le lion des peuples allait détruisant les cités.

FAITS DIVERS.

Entr'autres traits à la gloire des chiens, en voici un qui paraît d'une grande gaieté.

Un officier peu riche possédait un chien barbet, nommé Azor, fort laid, toujours sale et crotté, mais dont l'instinct était au-dessus de toute compréhension.

Il remplissait l'office d'un domestique; tout le quartier le connaissait et les fournisseurs étaient au fait de ses allures, car il se présentait avec un papier attaché à son collier, et sur lequel était écrit ce qu'on devait lui remettre.

Un jour, il fut envoyé chez le charcutier, avec mission de rapporter six saucisses, qui furent soigneusement enveloppées dans un papier et qu'il prit dans la gueule. L'animal s'en allait réfléchissant, car, — ne l'oubliez pas, — les chiens pensent, et le fumet appetissant des saucisses lui montait au nez, en éveillant son appétit. Il avait grande envie d'en manger une, une seule. Mais elles étaient comptées, et l'on se fut certainement aperçu du larcin. Et pourtant quelle tentation ! comment faire ?

Une idée lumineuse vint au chien. Les saucisses étaient comptées, oui ! mais elles n'étaient pas mesurées sans doute. Toutes les saucisses n'ont pas la même longueur. Cette pensée fit germer tout un plan dans sa cervelle et il l'exécuta sur-le-champ, avec l'adresse d'un écolier en maraude.

Au lieu de suivre le chemin ordinaire dans lequel passait beaucoup de monde, il avisa une ruelle déserte, bordée de grands jardins, et il y entra. Une fois caché là, dans l'enfoncement d'une porte, il se livra aux délices du fruit défendu. Chaque saucisse fut délicatement modifiée aux deux bouts, puis il les replaça toutes tant bien que mal dans le papier, et retourna triomphant chez son maître.

Le crime fut enfin découvert, mais le moyen de gronder l'animal après un pareil trait ? L'eussiez-vous fait, lecteur ? Je ne le crois pas. Quant à moi, je n'en aurais pas eu le courage.

ENFANT SAUVÉ PAR UN CHIEN. — Le *Précursor d'Anvers*, raconte que, dans la dernière chute de neige, un enfant de six ans, qui se trouvait dans la campagne de Voorschoten, près de Breda, fut enseveli sous ce linceul glacé. Après plusieurs heures de recherches inutiles on désespérait de découvrir le pauvre petit, lorsque le chien de la maison, imitant l'exemple de ses confrères du Saint-Bernard, se mit à son tour en campagne. L'intelligent animal fit si bien qu'en peu de temps il trouva l'endroit où gisait son jeune maître ; il appela les gens par ses aboiements réitérés, gratta vigoureusement la neige amoncelée, et découvrit enfin l'enfant égaré, transi de froid et mourant de faim, mais plein de vie et qu'un bon feu, un bon souper, un bon lit, et surtout les caresses maternelles eurent bientôt rendu aussi vif, aussi gai que jamais.

Le *Pays de Paris* raconte l'histoires suivante, qui, vraie ou non, a le mérite d'être plaisante et est bien digne du temps où nous vivons :

Mme la baronne de *** venait de rentrer chez elle, l'autre jour, quand sa femme de chambre la prévint qu'un commis d'une des plus grandes papeteries apportait pour elle un petit paquet, qu'elle lui présentait en même temps.

— Mais je n'ai rien commandé chez X..., dit la baronne avec surprise. Faites-moi donc parler à ce garçon.

Et pendant que sa femme de chambre faisait cette commission, la baronne ouvrit le petit paquet. C'était un cent de cartes fines,

glacées, et portant le nom de : M. Henri surmonté d'une couronne de baron. Le commis entra dans le salon où se trouvait Mme en ce moment.

— Il y a erreur, Monsieur, dit la baronne en renfermant les cartes dans le papier qu'elles enveloppaient d'abord. Je n'ai rien demandé chez vous, et, d'ailleurs, ces cartes ne portent ni le nom de mon mari, ni celui de mon fils. Reprenez-les donc, je vous prie.

— Mais vous êtes bien Mme la baronne de... insiste le commis ?

Et, sur un signe affirmatif :

— En ce cas, ces cartes sont bien certainement pour quelqu'un de chez vous, Madame aussi, je les laisse comme il m'a été commandé.

Et il sortit.

La baronne allait le rappeler pour le force à reprendre le paquet, quand la femme de chambre, qui, jusque là, était restée muette dit :

— Les cartes sont, je crois, pour M. Henri le cocher de madame.

— Pour Henri !... mon cocher !... s'écria la baronne avec surprise.

— Eh bien ! madame, ce n'est pas une raison, parce qu'on est domestique, pour qu'on ne puisse pas s'envoyer des cartes comme le maîtres ! reprit la camériste d'un air pincé.

— Vous vous envoyez des cartes, maintenant ! fit en riant la baronne. Je le veux bien si cela vous arrange ; mais de quel droit monsieur Henri met-il une couronne de baron sur son nom ?

— Puisque madame la lui met sur la lèvre, il peut bien la mettre sur son nom, ce me semble ! fit la femme de chambre d'une façon si magistrale, que la baronne ne trouva d'autre réponse que de partir d'un éclat de rire homérique.

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

MER MÉDITERRANÉE. — *Changement de position du feu de l'Hérault (côte Sud de France).*

Egalement, le 1^{er} janvier 1867, le feu de port qui est actuellement allumé sur la jetée Est de l'entrée de l'Hérault a été transporté sur le milieu du nouveau musoir et à 68 mètres de son ancienne position.

Le feu est toujours fixe blanc ; il est élevé de 12^m 60 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 10 milles.

La tour est en tôle, peinte en blanc, placée au milieu du nouveau musoir et élevée de 9^m 68 au-dessus du sol.

Ces avis affectent les séries C, n° 207 ; D, n° 94, et les cartes n°s 1542, 1122 et II67.

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains :

20 mars. — Br. *Edouard*, cap. Legendre, ven. de St-Servan (sel), 3 passag. marins-pêcheurs ; — *Georges-Auguste*, cap. Eloy, ven. de Granville (div. march.), 3 passag. marins-pêcheurs ; — goë. *Eponine*, cap. Pansard, ven. de St-Servan (div. march.) 47 passag. marins-pêcheurs.

21 mars. — Br. *Claude*, cap. Raoult, ven. de St-Servan (div. march.), 97 passag. marins-pêcheurs ; — goë. *Eugénie-Marie*, cap. Denis, ven. de St-Servan (div. march.), 20 passag. marins-pêcheurs.

22 mars. — Br. *Marie-Engénie-Elisabeth*, cap. Randel, ven. de St-Servan (div. march.), 18 pass. marins-pêcheurs.

24 mars. — Goë. *Canadienne*, cap. Leroux, ven. de St-Servan (div. march.), 3 passag. marins-pêcheurs ; — *Virginie*, cap. Delaunay, ven. de St-Servan (div. march.), 17 marins-pêcheurs ; — *Fauvette*, cap. Liébard, ven. de Saint-Servan (div. march.) — *Passagers* : M. et Mme Lechartier. *Gazelle*, cap. Levasseur, ven. de St-Martin (sel) ; — *Sainte-Claire*, cap. Eguay, ven. de Granville (div. march.) 15 passag. marins-pêcheurs.

25 mars. — Br. *Provvidence*, cap. Populaire, ven. de St-Servan (sel) 16 passag. marins-pêcheurs ; — *Martin-Pêcheur*, cap. Vauluisant, ven. de St-Servan (sel), 17 passag. marins-pêcheurs.

26 mars. — Goë. *Emile et Auguste*, cap. Hauze, ven. de St-Martin (sel) ; — Goë. *Paul et Louis*, cap. Goudé, ven. de Granville (sel) ; — Goë. *Victorine*, cap. Rachinel, ven. de Granville (sel), 2 passag. ; — *Brig Aléth*, cap. Balasnam, ven. de St-Servan (sel).